



Commune
de
1441 Valeyres-sous-Montagny

Valeyres-sous-Montagny, le 22 mai 2023

Conseil général du 19 juin 2023

Préavis n° 1/2023

Concernant le rapport de gestion et des comptes de la Municipalité pour l'année 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions :

- De la loi sur les communes du 28 février 1956 (état au 1^{er} juillet 2013, article 93c qui stipule que « le rapport de la Municipalité sur la gestion ainsi que les comptes arrêtés au 31 décembre précédent, sont remis au Conseil général au plus tard le 31 mai de chaque année et renvoyé à l'examen d'une commission »
- Du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34)
- Du règlement du Conseil général de Valeyres-sous-Montagny accepté en 2016 et validé par le Conseil d'Etat le 7 février 2017 (article 88)

Nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation les comptes de la bourse communale arrêtés au 31 décembre 2022, accompagnés des remarques ci-dessous.

Préambule

Les comptes communaux 2022 ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2023 et ont été présentés à la Commission de gestion et finances le 25 mai 2023.

La révision pour les comptes 2022 a été effectuée par la fiduciaire Fidaceb SA le 20 avril 2023.

Commentaires sur les comptes

Comptes de fonctionnement

1. Administration générale :

11. Administration

Afin de renforcer la sécurité de nos données et du système de sauvegarde, notre prestataire a procédé à l'installation et la configuration d'un nouveau système plus performant, notamment en cas de piratage informatique ou de données corrompues.

La création du nouveau site internet a coûté CHF 5'957.65, la Municipalité vous invite à le visiter.

La facturation des permis de construire et les émoluments du contrôle des habitants ont été plus élevés que prévus au budget.

2. Finances :

21. Impôts

L'arrêté d'imposition a été accepté par le Conseil général le 21 juin 2021 (préavis 2/2021). Le taux d'imposition pour 2022 est de 70.50 %.

Aux charges, nous avons comptabilisé une défalcation d'impôts pour CHF 21'366.70. Ce montant nous a été transmis par l'administration cantonale des impôts.

Aux revenus, vous trouverez ci-dessous les principaux postes :

	<u>Comptes 2022</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Comptes 2021</u>
Impôt sur le revenu, fortune et source	1'522'089.66	1'521'000.00	1'285'289.49
Impôt foncier	123'173.55	122'000.00	121'538.15
Droits de mutation	51'051.05	25'000.00	75'840.00

22. Service financier

La Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) nous a transmis le décompte provisoire de la péréquation directe 2022.

Il en ressort qu'entre les acomptes payés en 2022 et le décompte final, le solde à payer sera de CHF 19'000.00.

Notre contribution pour 2022 à la péréquation directe s'élève à CHF 451'232.00.

Nous avons également attribué un montant de CHF 24'032.00 au fonds de réserve « cohésion sociale – péréquation ».

Lors de l'établissement du budget 2022, nous avons prévu une rentrée plus importante pour le retour des dépenses thématiques (CHF 580'000.00) alors que nous avons comptabilisé le montant de CHF 358'809.00.

Cette différence est due aux dépenses sur les routes non effectuées (voir explications au compte 43).

3. Domaines et bâtiments :

32. Forêts

Nous avons reçu une subvention de CHF 35'800.00 pour les travaux de plantation à la Chênaie exécutés en 2021. Ce montant comprend également les soins aux jeunes plants pour les années futures.

Nous avons ainsi attribué CHF 25'016.85 au fonds de réserve « forêt » afin de prélever le déficit engendré par la forêt ces prochaines années.

35. Bâtiments

Des travaux de rénovation dans la salle de classe et le petit bureau de l'ancien collège ont été réalisés pour CHF 19'000.00 (travaux de peinture et d'électricité).

L'éclairage du local situé à la maison de commune et loué à l'entreprise Alinéa Sols Sàrl était insuffisant et la Municipalité a procédé à sa rénovation complète pour un coût de CHF 8'000.00.

Une attribution au fonds de réserve a été comptabilisée pour un montant de CHF 31'821.15.

La différence visible aux revenus est principalement due à l'augmentation du loyer du local précité et des locations du refuge qui a retrouvé sa fréquentation d'avant pandémie.

4. Travaux :

43. Routes

La Municipalité a fait le choix d'acquérir du matériel avec des batteries électriques pour la débroussailleuse, la tronçonneuse, le souffleur et le taille-haie. En plus du côté pratique, ces moteurs ne rejettent pas d'émissions de CO2 et ont l'avantage d'être silencieux.

La révision de l'embrayage du véhicule de voirie a coûté CHF 7'200.00, cette réparation n'avait pas été prévue au budget. Le Réform prenant de l'âge, il faudra à l'avenir budgétiser des frais plus importants pour l'entretien ou prévoir son renouvellement.

Une attribution au fonds de réserve pour le renouvellement dudit véhicule a été comptabilisée pour CHF 13'000.00.

Les principales dépenses au poste « entretien » sont liées au solde des travaux de réaménagement de la chaussée des quartiers Plantaz-Piccardes pour CHF 255'000.00.

Les travaux concernant la réfection des DP 62 et 64 avaient été validés par le Conseil général en date du 11 octobre 2021. Lors de l'acceptation du préavis, un montant de CHF 300'000.00 devait impacter les charges sur les routes en 2022. Ces travaux ont débuté en janvier 2023 et seront donc comptabilisés en 2023. Ceci explique la différence visible aux charges.

45. Ordures ménagères et déchets

Le budget de la déchetterie intercommunale de Grandon prévoyait un montant de CHF 53'500.00, alors que les frais d'exploitation 2022 se montent à CHF 42'907.30.

Aux revenus, nous avons facturé CHF 32'314.25 pour les taxes forfaitaires et la Strid nous a remboursé CHF 17'725.75 pour la ristourne sur la taxe au sac (50.98 tonnes à CHF 347.70).

46. Réseau égouts et épuration

Les frais d'exploitation de la Step de Grandon sont plus élevés que ceux prévus au budget.

Les travaux réalisés aux quartiers Plantaz-Piccardes étant terminés, nous avons prélevé CHF 114'100.00 du fonds de réserve « mise en séparatif » et avons ainsi comptabilisé ce même montant en amortissement extraordinaire.

Nous avons encaissé des taxes annuelles d'épuration pour CHF 79'387.80 et des taxes uniques de raccordement pour CHF 5'141.20.

47. Cours d'eau

La fauche de la prairie et des berges du ruisseau des Vernes a été facturée le 29 décembre par l'entreprise Espaces Paysages. La décision de la Direction générale de l'environnement pour l'octroi de la subvention interviendra à fin 2023.

5. Instruction publique et cultes :

51. Enseignement primaire et secondaire

Les charges liées à l'enseignement sont plus élevées que prévues au budget. 84 élèves étaient enclassés à l'école obligatoire, 58 en primaire et 26 en secondaire.

6. Police :

65. Défense contre l'incendie

Notre participation au SDIS régional est de CHF 36.81 par habitant, soit un montant de CHF 26'139.35.

66. Protection civile

Notre participation à la Protection civile Jura-Nord vaudois pour l'année 2022 est de CHF 12'453.88.

7. Sécurité sociale :

72. Prévoyance sociale

Les acomptes de la cohésion sociale payés en 2022 se montent à CHF 366'259.00.

Nous avons retouché CHF 6'587.40 lors du décompte final 2021 et le décompte provisoire 2022 nous permet de comptabiliser CHF 37'000.00 que nous encaisserons en été 2023.

La participation de notre commune pour l'accueil familial de jour des enfants pour Yverdon et région, anciennement facturé par l'ARAS (CHF 10'800.00 en 2021) a été repris par le Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs.

73. Santé publique

Le coût du FAdEGE-RAdeGE pour notre commune s'élève à CHF 128'877.95 (budget CHF 131'436.00).

Ces montants se décomposent de la manière suivante :

	<u>Comptes 2022</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Comptes 2021</u>
Accueil préscolaire	36'817.30	28'640.00	20'118.00
Accueil parascolaire	66'108.65	88'063.00	46'639.85
Contribution socle 18.00/habitant	12'654.00	12'850.00	12'546.00
Administration générale, réserve	1'175.80	1'883.00	2'371.00
Accueil familial de jour des enfants	12'122.20		

Dans le budget 2022 du RAdeGE, la participation des communes pour l'accueil familial de jour des enfants n'avait pas été prise en considération car elle figurait dans le budget de l'ARAS.

8. Services industriels :

81. Service des eaux

L'achat d'eau à Sagenord SA représente un montant de CHF 91'902.54 (47'190 m³ à CHF 1.90 + TVA).

Les travaux réalisés aux quartiers Plantaz-Piccardes étant terminés, nous avons également prélevé CHF 11'000.00 du fonds de réserve « eau » et comptabilisé ce même montant en amortissement extraordinaire.

Aux revenus, les rentrées sont les suivantes : vente de l'eau CHF 80'619.90 (41'343 m³ à CHF 1.95), taxes d'abonnement par unité locative CHF 16'919.00, locations des compteurs CHF 7'916.00 et taxes uniques de raccordement CHF 4'122.10.

Synthèse

	<u>Comptes 2022</u>	<u>Budget 2022</u>	<u>Comptes 2021</u>
Total des charges	3'057'753.78	3'201'498.95	3'011'171.20
Total des revenus	3'078'907.20	3'044'475.00	3'016'691.29
Excédent de revenus	21'153.42		5'520.09
Excédent de charges		157'023.95	

Le résultat des comptes 2022 se solde par un excédent de revenus de CHF 21'153.42.

Conclusion

La Municipalité tient à remercier la boursière Mme Basset pour la précision de son travail. Nous tenons aussi à remercier le Conseil général, son Président, sa Secrétaire et les diverses commissions pour leur collaboration tout au long de cette année.

Un grand merci aussi au bureau de vote pour leur fidélité.

La Municipalité a le privilège de pouvoir compter sur des employés très compétents et totalement dévoués au service de notre population et les en remercie.

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Valeyres-sous-Montagny

- Vu le préavis de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion et finances,
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Article 1 : accepter le rapport de gestion et des comptes de la Municipalité pour l'année 2022 avec un total des charges de CHF 3'057'753.78, des revenus pour CHF 3'078'907.20 ; d'où un excédent de revenus de CHF 21'153.42.

Article 2 : donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2022 ainsi qu'à la Commission de gestion et finances pour son rapport.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2023.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Cyril Buffat



La Secrétaire



Annik Charrière

Annexe : comptes de fonctionnement et bilan